

## **Action n°2.1 Intervention en fonds propres**

### **Quel est l'objectif du dispositif ?**

L'objectif principal est d'investir directement en fonds propres et quasi-fonds propres au capital d'entreprises agroalimentaires de façon à contribuer à accélérer la modernisation des entreprises à fort potentiel du secteur, qui cherchent par la même occasion à renforcer les liens avec l'amont (sécurisation des approvisionnements de qualité tels le bio, ou les filières locales tracées)

### **Pour quels projets ?**

Les projets visés sont portés par des PME, notamment des PME familiales du secteur, en particulier celles cherchant à déployer une stratégie de montée en gamme

### **Qui sont les bénéficiaires éligibles ?**

Petites et moyennes entreprises du secteur des industries agroalimentaire (à l'exclusion de l'artisanat commercial)

### **Quelle est la nature et le montant de l'aide apportée ?**

Bpifrance interviendra sous forme de prises de participation minoritaires, pour des montants estimés entre 0,5 M€ et 5 M€ par entreprise

### **Quel est le calendrier de mise en œuvre ?**

Les interventions en fonds propres sans spécificité sectorielle de Bpifrance existent déjà et sont accessibles aux entreprises agroalimentaires.

### **Quels sont les financements prévus ?**

Bpifrance investira entre 100 et 200 millions d'euros sur cinq ans au titre de cet outil

### **Qui contacter ?**

- votre bureau Bpifrance le plus proche (<https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous>).